COMPTE RENDU SOMMAIRE – REUNION du VENDREDI 12 MARS 2021

PROCES VERBAL L'ELECTION du MAIRE et des ADJOINTS suite à la démission de Monsieur François ROUSSEL de ses fonctions de maire

L'an deux mille vingt et un, vendredi douze mars à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis exceptionnellement dans la salle du centre multimédia sur convocation adressée par voie dématérialisée samedi 06 mars par Madame Paulette DOYOTTE, première adjointe, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Paulette DOYOTTE, première adjointe, remplaçante en application de l'article L 2122-17 du CGCT, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus, présents.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Franck DUPREUILH

Ordre du jour :

- Election du maire, suite à la démission de Monsieur François ROUSSEL de ses fonctions de maire
- II. Détermination du nombre d'adjoints
- III. Election des adjoints

ELECTION DU MAIRE

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Monsieur François ROUSSEL, a pris la présidence de l'assemblée et a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Le bureau de vote a été constitué de deux assesseurs : Monsieur Edmond ARAEZ et Monsieur Arthur GALLIEZ

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après	
Nombre de bulletins	2
A déduire : bulletins blancs	
Suffrages exprimés	
Majorité absolue	1:

A obtenu : Madame Paulette SICRE-DOYOTTE Vingt-cing voix (25)

Madame Paulette SICRE-DOYOTTE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

II – Détermination du nombre d'adjoints

Avant de procéder à l'élection des adjoints, le président indique qu'en vertu de l'article L 2122-1, et L 2122-2 du CGCT, le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 8

Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 8 adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal fixe à 7 le nombre des adjoints au maire.

ELECTION des ADJOINTS

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Madame Paulette SICRE-DOYOTTE, élue Maire, à l'élection des adjoints

Elle a rappelé que chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Nombre de bulletins	27
A déduire : bulletins blancs	
Suffrages exprimés	25
Majorité absolue	

Ont obtenu : Liste composée de :

Monsieur Jean Philippe REMY, Madame Géraldine JAHAN, Monsieur Franck DUPREUILH, Madame Martine MARIGEAUD, Monsieur André MALBEC, Madame Isabelle MORTET, Monsieur Laurent DEVERLANGES, Vingt et une voix (21)

Les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Jean Philippe REMY ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints et ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

Clôture de la séance

Accueillie par une standing ovation, Madame Paulette DOYOTTE a tenu à rendre hommage à son ami et désormais prédécesseur, François Roussel.

La séance levée à 19h15.